



**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2021**

— COMPTE-RENDU INTÉGRAL —

Le mardi 2 novembre 2021 à 17 h 00, les membres du Conseil du 5e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle des Fêtes sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Mme la Maire du 5e arrondissement le mardi 19 octobre 2021, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Un ordre du jour complémentaire a été adressé le vendredi 29 octobre 2021.

Publication de la convocation et des ordres du jour a été faite aux mêmes dates sur le panneau de la mairie du 5e arrondissement prévu à cet effet.

La majorité des 14 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

M. AUDOUIN
Mme BIRABEN
M. CIVEL
Mme HOOGSTOËL

M. BARRAT
M. BOUCHET
Mme EROL
M. ISARE

Mme BERTHOUT
M. CASANOVA
Mme HACKE
Mme LEMARDELEY

Excusées ayant donné pouvoir : Mme Corinne GABADOU à Mme Florence BERTHOUT,
Mme Marine ROSSET à Mme Marie-Christine LEMARDELEY

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 17 h 05 sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T.

I - ORDRE DU JOUR DÉFINITIF

- 1 - Désignation du secrétaire de séance.
- 2 - Adoption du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2021
- 3 - Adoption de la procédure d'urgence.

- 4 - 2021 DAC 32 - Subventions d'investissement (171 500 euros) et conventions avec 4 structures culturelles.
- 5 - 2021 DAC 402 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Alfred Kastler 1 rue du Val de Grâce à Paris 5e.
- 6 - 2021 DAE 188 - Subventions (190 000 euros) et conventions avec sept structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles.
- 7 - 2021 DASCO 139 - Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (23 001 euros), subventions d'équipement (19 610 euros) et subventions pour travaux (140 536 euros).
- 8 - 2021 DASES 261 - Subventions (994 984 euros) et avenants relatifs au fonctionnement de maraudes d'intervention sociale et de maraudes dotées de compétences interdisciplinaires en direction de personnes sans-abri.
- 9 - 2021 DASES 267 DDCT - Deux subventions de fonctionnement, une complémentaire pour L'ESI Halte Femmes « Aurore » et une subvention de fonctionnement pour l'association « abri cocoon », modification des modalités de versements des soldes de 4 accueils de jour et modification du bénéficiaire de la subvention sur le projet « cocoon » – Avenants et convention.
- 10 - 2021 DDCT 88 - Charte pour la mutualisation de la collecte de l'enquête de recensement des personnes sans-abri 2022 avec l'opération Nuit de la solidarité.
- 11 - 2021 DEVE 88 - Dénomination allée Théodore VACQUER attribuée à une allée du square des Arènes de Lutèce et square Capitan (5e).
- 12 - 2021 DEVE 113 - Subvention d'investissement (30 500 euros) accordée à l'Institut National des Jeunes Sourds pour ses actions en faveur du développement de l'agriculture urbaine sur son site rue Saint-Jacques à Paris 5e.
- 13 - 2021 DEVE 128 - Superposition de gestion de dépendances du domaine public fluvial à la Ville de Paris sur le port Saint-Bernard (5e) – Avenant à la convention signée le 6 juin 1997.
- 14 - 2021 DFPE 208 - Signature de conventions d'objectifs avec les associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance.
- 15 - 2021 DILT 8 - Convention d'occupation domaniale relative à l'installation et l'exploitation de photocopieurs et de cabines photographiques dans les mairies d'arrondissement et à la direction de l'Urbanisme.
- 16 - 2021 DJS 03 - Subventions (48 600 euros) à 11 associations sportives locales (dont une convention pluriannuelle d'objectifs) (5e), (7e), (11e), (12e), (13e), (14e), (17e), (19e).
- 17 - 2021 DLH 312- Location de l'immeuble 25, rue Maître Albert (5e) à SEQENS – avenant à bail emphytéotique.
- 18 - 2021 DVD 95 - Plan Vélo. Approbation du plan d'action 2021- 2023 et autorisation de solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région Île-de-France.
- 19 - 2021 SG 70 - Délibération proposant l'adoption du nouveau document-cadre « Pacte parisien de la proximité ».
- 20 - Vœu relatif au transfert de la restauration des collèges Queneau et Alviset à la Caisse des Écoles de Paris 5e (RETIRÉ EN COURS DE SÉANCE).
- 21 - Vœu relatif à l'installation de la Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) dans les HBM de la Ville de Paris.

22 - Vœu relatif à la création d'une instance locale de concertation pour les Jeux Olympiques Paris 2024.

23 - Vœu relatif à un remboursement partiel des associations sportives pratiquant à la piscine polytechnique en septembre et Taris en octobre.

24 - Vœu relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Simone de Beauvoir.

II - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement, propose que M. Benjamin ISARE, Adjoint à la Maire du 5e arrondissement, chargé du commerce, de l'artisanat, de la vie associative et de la démocratie locale et des quartiers, soit désigné secrétaire de séance.

M. Benjamin ISARE est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

III - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU LUNDI 27 SEPTEMBRE 2021

Mme Florence BERTHOUT : Le procès-verbal n'appelle-t-il pas de remarques particulières de votre part ? Non.

Le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2021 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

IV - ADOPTION DE LA PROCÉDURE D'URGENCE.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et à notre règlement, je vous propose d'adopter la procédure d'urgence afin que nous puissions délibérer sur le vœu relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en l'hommage de Simone de Beauvoir déposé par notre collègue Marie-Christine LEMARDELEY.

La procédure d'urgence est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

V - 2021 DAC 32 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (171 500 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC 4 STRUCTURES CULTURELLES.

Mme Florence BERTHOUT : Je passe la parole à M. Pierre CASANOVA pour la DAC 32 pour des subventions d'investissement et des conventions avec des structures. Néanmoins, nous ne sommes pas concernés par toutes les structures.

M. Pierre CASANOVA : En effet, la partie de cette subvention qui intéresse les habitants du 5e arrondissement s'élève à 20 000 euros et bénéficie au Centre d'art et culture de la rue Broca, connu de nos habitants pour son animation efficace de l'Espace Rachi.

L'utilisation prévue pour cette subvention vise à la rénovation des fauteuils, la réfection des sols et du revêtement de la scène ainsi que divers travaux d'électricité et d'installation d'une boucle magnétique pour malentendants.

J'espère que vous approuverez ce projet.

Mme Florence BERTHOUT : J'y suis bien entendu favorable. Je rappelle que le Centre d'art et culture de la rue Broca jouxte un ensemble qui comprend le Fonds Social Unifié Juif. Renseignements pris, la Ville a diminué la subvention de fonctionnement du centre. Nous sommes favorables au fait d'avoir une subvention

d'investissement permettant de rééquiper totalement la salle de programmation du centre Broca, mais il est fort dommage que ce que nous donnions d'un côté, nous le reprenions de l'autre, car la subvention de fonctionnement du centre a été réduite de 50 %.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

VI - 2021 DAC 402 - APPPOSITION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE EN HOMMAGE À ALFRED KASTLER 1 RUE DU VAL DE GRÂCE À PARIS 5E.

M. Pierre CASANOVA : En règle générale, je suis partisan des interventions courtes, mais je souhaiterais lire l'intégralité du texte consacré à Alfred Kastler qui fera l'objet de la pose d'une plaque dans l'arrondissement, car c'est une vie bien remplie.

Alfred Kastler est né à Guebwiller dans le Haut-Rhin le 3 mai 1902. Il passe son enfance et sa jeunesse dans une Alsace alors annexée par l'Allemagne. Il apprend le français comme langue étrangère. Il fait ses études au lycée Bartholdi à Colmar puis entre à l'École normale supérieure de Paris en 1921. Reçu premier à l'agrégation de physique en 1926, il enseigne pendant cinq années dans des lycées de Mulhouse, de Colmar, puis de Bordeaux et garde toute sa vie une passion pour l'enseignement.

De 1932 à 1936, il prépare une thèse à l'université de Bordeaux. Il s'intéresse particulièrement au moment cinétique de la lumière ainsi qu'à la polarisation de la lumière émise ou absorbée par des atomes et l'orientation spatiale des moments magnétiques des atomes. Ce travail sera fondamental dans la découverte du pompage optique.

En 1936, il est nommé maître de conférences à l'université de Clermont-Ferrand. En 1941, il est appelé à Paris au laboratoire de physique de l'École normale supérieure. À partir de 1949, avec Jean Brossel, il propose la méthode de double résonance. Kastler trouve une méthode pour transférer efficacement le moment cinétique de la lumière vers les atomes. C'est à nouveau le pompage optique.

En 1966, il obtient le prix Nobel de physique pour la découverte et le développement des méthodes optiques dans l'étude des résonances hertziennes des atomes. Il exprimera souvent son regret que Jean Brossel n'ait pas été associé à son prix. Nous voyons rarement de tels comportements en politique, mais en sciences, c'est fréquent.

Alfred Kastler était profondément engagé dans nombre de causes : militant pour le nucléaire civil et farouchement engagé contre les armes nucléaires, luttant pour la protection des droits de l'homme et l'accueil des réfugiés scientifiques et des intellectuels persécutés pour leurs idées politiques.

Marqué par sa double culture française et allemande, il fit énormément œuvre en faveur de la poésie. Inspiré par Rilke, il écrivit des textes en allemand à la mémoire de son frère disparu pendant la guerre et publia notamment un recueil intitulé : *Europe, ma patrie*.

Il décède le 7 janvier 1984 à Bandol à l'âge de 81 ans.

Il est proposé de poser une plaque commémorative en son hommage au 1 rue du Val-de-Grâce dont le texte est le suivant : « Dans cet immeuble a vécu Alfred Kastler (1902-1984), prix Nobel de physique 1966, humaniste engagé. »

Voilà un personnage tout à fait admirable. Je suis sûr que vous en conviendrez tous.

Mme Florence BERTHOUT : J'ajoute qu'il était aussi un grand défenseur de la cause animale, qu'il a été le coprésident d'Action contre la faim et qu'il a créé Action internationale contre la faim.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Je remercie Pierre CASANOVA pour cette présentation. Nous voterons évidemment cette délibération.

Je tiens à souligner qu'il y a déjà une place Alfred Kastler dans le 5e arrondissement. À l'issue des travaux de restructuration de l'ESPCI, l'entrée de l'école se fera par la place Alfred Kastler.

M. Laurent AUDOUIN : C'était un grand professeur et un grand chercheur.

J'ajoute que la méthode du pompage optique est une des bases du laser qui est aujourd'hui extrêmement répandue. Je me félicite qu'un physicien et un humaniste de renom soit de nouveau honoré dans notre arrondissement.

Mme Florence BERTHOUT : Le laser a un domaine d'application extrêmement importante en matière médicale. Les grands médecins, notamment du Val-de-Grâce, se sont beaucoup intéressés à toutes les applications liées pour partie aux recherches de Kastler. Pour résumer, il a énormément fait progresser les recherches en physique atomique et c'était un grand humaniste.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

VII - 2021 DAE 188 - SUBVENTIONS (190 000 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC SEPT STRUCTURES MENANT DES ACTIONS D'INSERTION PROFESSIONNELLE DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA ET D'AUTRES PUBLICS FRAGILES.

Mme Florence BERTHOUT : Je cède la parole à Nazan EROL pour la DAE 188.

Mme Nazan EROL : La DAE 188 concerne les subventions à hauteur de 190 000 euros et les conventions avec sept structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles.

Comme vous le savez, l'impact de la crise sanitaire a entraîné un recul historique de l'activité en France et l'Île-de-France reste fortement impactée. Même si nous commençons à voir le bout du tunnel avec les vaccinations, l'IAE (l'insertion par l'activité économique) reste encore fragile. Les perspectives restant incertaines, cette situation de fragilité peut perdurer dans les activités des structures de l'IAE, les SIAE, dont certains secteurs restent plus touchés que d'autres.

Ainsi, il est proposé d'accorder une subvention pour le secteur du tourisme à Zazie Hôtel à hauteur de 40 000 euros.

Mme Florence BERTHOUT : Si je ne me trompe, nous ne sommes concernés que par la Table de Cana.

Mme Nazan EROL : Effectivement, pour le secteur de la restauration, 30 000 euros sont accordés à la Table de Cana.

Mme Florence BERTHOUT : Pour la transparence des débats, il serait bon que nous ayons des délibérations qui ne concernent que les arrondissements respectifs. Nous votons pour le principe de l'attribution d'une subvention de 190 000 euros, mais concernant le 5e stricto sensu, il n'y a que la Table de Cana pour un montant de 30 000 euros.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : À titre d'information, je souhaitais dire que la Table de Cana avait ouvert un point de restauration au collège des Bernardins.

Mme Florence BERTHOUT : Tout à fait. Nous l'avons dit l'année dernière lors de l'attribution de la subvention.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

VIII - 2021 DASCO 139 - COLLÈGES PUBLICS PARISIENS - DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT (23 001 EUROS), SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT (19 610 EUROS) ET SUBVENTIONS POUR TRAVAUX (140 536 EUROS).

Mme Violaine HACKE : Il s'agit d'une délibération très rapide sur les dotations complémentaires de fonctionnement pour des travaux dans deux de nos collèges : 1 835 euros au collège Alviset pour des travaux de remise en état du système de désenfumage et le remplacement d'une bouteille de purge de condensation pour le chauffage de l'établissement (989 euros) et 5 244 euros au collège Raymond Queneau pour la pose et la livraison de quatre stores dans deux salles de classe.

Mme Florence BERTHOUT : C'est une délibération classique d'attribution de dotation complémentaire de fonctionnement.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

IX - 2021 DASES 261 - SUBVENTIONS (994 984 EUROS) ET AVENANTS RELATIFS AU FONCTIONNEMENT DE MARAUDES D'INTERVENTION SOCIALE ET DE MARAUDES DOTÉES DE COMPÉTENCES INTERDISCIPLINAIRES EN DIRECTION DE PERSONNES SANS-ABRI.

Mme Nazan EROL : La DASES 261 concerne les subventions à hauteur de 994 984 euros et les avenants relatifs au fonctionnement de maraudes d'intervention sociale et de maraudes dotées de compétences interdisciplinaires en direction de personnes sans-abri.

Ce projet de délibération vous propose de soutenir le fonctionnement des maraudes d'intervention sociale appelée communément « MIS », mais également des maraudes dotées de compétences interdisciplinaires en direction de personnes sans-abri qui permettent la mise en œuvre opérationnelle de l'évolution stratégique des maraudes initiées depuis de nombreuses années.

Les MIS sont des équipes mobiles qui vont à la rencontre de personnes dont l'espace de vie est la rue ou d'autres espaces précaires. Elles ont une mission d'écoute, de soutien, mais surtout d'accompagnement vers un projet de sortie de rue. Le cahier des charges de ces MIS a été adopté au début de l'année 2019. Elles sont maintenant accompagnées de maraudes interdisciplinaires portées par deux opérateurs différents sur le territoire parisien.

Suite à la réorganisation des maraudes parisiennes en janvier 2020, la compétence géographique de l'équipe de la maraude Est s'est étendue à notre arrondissement qui était auparavant attribué à la maraude Ouest.

Ainsi, il y a deux projets de délibération : continuer à soutenir de manière opérationnelle la stratégie d'évolution des MIS ainsi que l'amélioration de leur lisibilité et la pertinence de leur action dans Paris et continuer à soutenir l'action des maraudes interdisciplinaires qui complètent celle des MIS et de toutes les autres maraudes.

Afin de lutter contre la grande exclusion, je vous propose d'accorder au titre de 2021 la subvention suivante : 127 890 euros pour la maraude Est mise en œuvre dans les 5e, 12e et 13e arrondissements par l'association Aurore.

Mme Florence BERTHOUT : Nous nous sommes beaucoup battus pour avoir cette maraude d'intervention sociale, car auparavant, le 5e arrondissement était dans une « zone blanche ».

Cette maraude coordonne également l'intervention des autres maraudes (maraudes des paroisses, de la protection civile, de la Croix-Rouge, etc.). Pour nous, c'est un apport majeur.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

X - 2021 DASES 267 DDCT - DEUX SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT, UNE COMPLÉMENTAIRE POUR L'ESI HALTE FEMMES « AUREORE » ET UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ASSOCIATION « ABRI COCOON », MODIFICATION DES MODALITÉS DE VERSEMENTS DES SOLDES DE 4 ACCUEILS DE JOUR ET MODIFICATION DU BÉNÉFICIAIRE DE LA SUBVENTION SUR LE PROJET « COCOON » – AVENANTS ET CONVENTION.

Mme Florence BERTHOUT : Je passe la parole à Nazan EROL pour la DASES 267 DDCT qui en fait concerne uniquement La Moquette. Le reste de la délibération ne concerne pas notre Conseil d'arrondissement.

Mme Nazan EROL : La DASES 267 DDCT représente des projets de délibération concernant de nombreuses subventions, des changements de modalités de versement et des modifications de bénéficiaire, mais nous ne sommes concernés que par celle des Compagnons de la nuit (La Moquette).

Il nous est proposé de modifier les modalités de versement à cette association qui a mis en place un lieu d'accueil et d'échanges au 15 rue Gay-Lussac.

Lors du Conseil d'arrondissement du 17 mai dernier, nous avons adopté à l'unanimité un soutien à l'action de La Moquette à travers la reconduction pour 2021 d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 107 000 euros dans le cadre d'une nouvelle convention pluriannuelle. En général, les versements se font deux fois dans l'année (juillet et novembre). À ce jour, sur cette subvention de 107 000 euros, l'association La Moquette a reçu 74 900 euros le 15 juillet dernier et devra recevoir le reste de sa subvention (32 100 euros). Le solde sera versé après le Conseil de Paris entre le 16 et le 19 novembre et sera reconduit pour 2022 et 2023 sous forme de versements en une fois.

Je vous demande d'approuver cette modification.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XI - 2021 DDCT 88 - CHARTE POUR LA MUTUALISATION DE LA COLLECTE DE L'ENQUÊTE DE RECENSEMENT DES PERSONNES SANS-ABRI 2022 AVEC L'OPÉRATION NUIT DE LA SOLIDARITÉ.

Mme Florence BERTHOUT : Derrière la « Charte pour la mutualisation de la collecte de l'enquête de recensement des personnes sans-abri », il s'agit de la fameuse nuit de la solidarité.

Mme Nazan EROL : La DDCT 88 concerne la charte pour la mutualisation de la collecte de l'enquête de recensement des personnes sans-abri avec l'opération nuit de solidarité. Le prochain recensement de la population organisé par l'INSEE et réalisé par les communes aura lieu du 20 janvier au 26 février 2022.

La crise sanitaire n'a pas permis de recenser les personnes sans-abri ou occupant des habitations mobiles. Ce recensement aura lieu les 20 et 21 janvier. Dans le même temps, la Ville de Paris organise au cours de la nuit de la solidarité un dénombrement et une collecte d'informations auprès des personnes sans-abri.

Afin de permettre une mutualisation des données et harmoniser ce recensement, l'INSEE propose que cette collecte se fasse la nuit du 20 au 21 janvier 2022.

La dernière fois, des élus avaient participé activement à cette nuit de la solidarité, Mme la Maire, Mme LEMARDELEY, etc.

Je sou mets donc à votre délibération la mutualisation de ces deux organisations afin de garantir la qualité de recensement des personnes sans-abri.

Mme Florence BERTHOUT : Le 25 mars, nous avons organisé la quatrième nuit de la solidarité. 11 équipes de bénévoles ont sillonné l'arrondissement à la rencontre des femmes et des hommes en grande précarité. Cette nuit avait permis d'aller à la rencontre d'une petite centaine de personnes vulnérables.

Même si ce n'est pas tout à fait le même sujet, au sein de la mairie, nous en profitons pour organiser un échange convivial et musical, souvent porté par notre conservatoire, pour les femmes accueillies à l'année dans le foyer Geneviève de Gaulle Anthonioz. En effet, nous accueillons chaque soir 15 femmes. Ce foyer est géré par la Mie de Pain pour ces femmes qui sont à la rue. Certaines n'ont pas de travail. D'autres en ont un et sont ce que l'on appelle « des travailleurs pauvres ».

La Mie de Pain a été retenue par la DRIHL pour succéder à Aurore. Elle nous a présenté un programme d'accompagnement extrêmement ambitieux avec à la fois des propositions culturelles et des propositions d'animation, mais surtout pour aider ces femmes à trouver un logement et autant que possible un travail.

La cuisine de ce foyer est mutualisée à ma demande tous les dimanches midi pour distribuer à peu près 80 repas à des personnes à la rue. Cela se passe très bien.

La Mie de Pain a repris le flambeau de Sant'Egidio qui ne pouvait plus revenir distribuer ces repas. En effet, l'archevêque de Paris leur a demandé de reprendre la gestion de Saint-Merri qui est une paroisse très active en matière de solidarité et ils ne pouvaient plus tout assumer. Le siège de Sant'Egidio est toujours dans le 5e et nous travaillons avec eux. Mais je remercie chaleureusement la Mie de Pain qui en plus de la gestion du foyer organise la distribution de ces 80 repas chaque dimanche. J'espère qu'ils seront associés à la nuit de la solidarité.

Mme Nazan EROL : Ils sont associés à la nuit de la solidarité. Les femmes du foyer viennent spontanément aider.

Si vous souhaitez voir comment cela se passe, je peux vous recevoir les dimanches.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Indépendamment de l'intérêt de ces nuits de la solidarité pour nous, élus, afin de nous saisir de la réalité du terrain et prendre des décisions politiques, il y aura une restitution des conclusions tirées au niveau parisien à l'Hôtel de Ville lundi prochain à 19 heures. Tous les élus sont invités.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XII - 2021 DEVE 88 - DÉNOMINATION ALLÉE THÉODORE VACQUER ATTRIBUÉE À UNE ALLÉE DU SQUARE DES ARÈNES DE LUTÈCE ET SQUARE CAPITAN (5E).

Mme Florence BERTHOUT : Je cède la parole à Pierre Casanova pour la DEVE 88 qui traite de la dénomination allée Théodore Vacquer attribuée à une petite allée du square des Arènes de Lutèce et square Capitan.

M. Pierre CASANOVA : Théodore Vacquer est un Parisien illustre. Il est né en 1824 à Paris et est mort en 1899.

Architecte de formation, en 1847, il est devenu le conducteur des travaux de la Ville de Paris. Il exerçait alors la surveillance archéologique sur différents chantiers de la capitale. Ces qualités l'ont fait remarquer par Rambuteau, préfet de Seine, qui lui a confié la direction des fouilles archéologiques du Parvis de Notre-Dame puis de la tour Saint-Jacques. En 1866, il a été nommé inspecteur au service historique de la Ville de Paris.

Sa découverte la plus importante intéresse tous les habitants du 5e arrondissement, puisqu'il s'agit des arènes de Lutèce en 1869 lors des travaux d'aménagement de la rue Monge pour la construction d'une ligne d'omnibus.

Entre 1876 et 1880, il a mené deux importantes campagnes autour de l'église Saint-Germain-des-Prés et est devenu sous-conservateur du musée Carnavalet en 1872 où il a organisé des expositions de collections archéologiques de la Ville de Paris ouvertes au public à partir de 1880.

Il est donc proposé d'attribuer son patronyme à une allée du square des Arènes de Lutèce et du square Capitan.

Mme Florence BERTHOUT : Nous pouvons considérer qu'il est le père de l'archéologie parisienne. Il a laissé 10 000 manuscrits dont la Ville a hérité que nous appelons les « Papiers Vacquer » qui concernent l'archéologie parisienne. Il a donc également laissé un héritage au sens littéral à la Ville de Paris.

Nous nous retrouvons avec beaucoup de plaisir pour l'inauguration de cette allée qui en plus ne se fait pas en débaptisant une allée. Je remercie Madame l'Adjointe à la Maire de Paris qui veille à cela.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XIII - 2021 DEVE 113 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT (30 500 EUROS) ACCORDÉE À L'INSTITUT NATIONAL DES JEUNES SOURDS POUR SES ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE URBAINE SUR SON SITE RUE SAINT-JACQUES À PARIS 5E.

M. Édouard CIVEL : Il s'agit d'octroyer une subvention d'investissement à l'Institut National des Jeunes Sourds (rue Saint-Jacques) afin de permettre l'installation d'un projet d'agriculture urbaine.

Un appel à projets a été lancé en début d'année sur l'utilisation de la toiture de l'Institut National des Jeunes Sourds pour en faire un lieu d'agriculture urbaine. Un certain nombre de projets ont été présentés. Le lauréat est le projet du champ de fleurs extraordinaires par l'entreprise Merci Raymond. Les 1 300 mètres carrés de la toiture vont être utilisés pour faire des plantations urbaines de culture de fleurs avec un modèle économique basé sur la vente de fleurs fraîches, mais aussi de fleurs séchées. Il y a un projet de partenariat afin de développer un CAP fleuriste, potentiellement avec les étudiants de l'INJS.

C'est un très beau projet qui va se monter. Cette subvention vise l'INJS directement, car il y a des travaux préparatoires à faire afin de sécuriser le toit. Les travaux et le lancement du projet seront effectifs au premier trimestre 2022.

Je vous propose de voter pour cette délibération.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Je souhaitais remettre cette proposition, que nous voterons, dans le contexte parisien. Il s'agit d'un projet porté par ma collègue Audrey Pulvar qui vise à faciliter l'accélération et l'installation de projets agricoles à Paris.

Paris compte déjà 30 hectares d'espaces agricoles sur son territoire et fait figure de ville pionnière en la matière. J'ai eu la chance de faire partie du jury qui a choisi ce projet qui a deux volets. L'idée est de créer un jardin horticole productif pour vendre localement des fleurs fraîches et séchées. Apparemment, il y a une demande. Il y a également un axe pédagogique en direction des jeunes de l'INJS et du public.

Mme Florence BERTHOUT : Je crois que notre collègue Benjamin ISARE participait à ce jury.

M. Benjamin ISARE : Tout à fait. J'étais d'ailleurs assis à côté de ma collègue Marie-Christine LEMARDELEY.

Parmi les projets proposés, celui-là a remporté une large majorité des voix. Nous nous félicitons qu'il puisse être mis en application rapidement.

Mme Florence BERTHOUT : Il faut savoir que l'INJS est très en avance depuis quelques années sur les questions environnementales et écologiques. Il forme à divers métiers. Il n'y a pas que les métiers de coiffeur et de jardinier. Il y a régulièrement de petites ventes de plantes, car ils ont des serres. Actuellement, ces serres ne sont pas très visibles, car de manière très ponctuelle, pour deux ans, l'INJS accueille en fond de parcelle dans des locaux appelés à disparaître les élèves de l'école Sévigné qui fait d'importants travaux de restructuration afin de mettre aux normes handicapés, sécurité, etc. l'établissement de la rue Pierre Nicole.

Néanmoins, l'INJS est très en avance. Nous avons d'ailleurs organisé avec les directeurs d'école une réunion avec les professeurs de l'INJS pour voir comment mettre en commun de bonnes pratiques.

Mme Anne BIRABEN : J'ai également fait partie du jury qui a sélectionné ce projet. J'étais vraiment séduite, car c'est un projet d'une très grande simplicité et d'une très grande beauté. J'ai apprécié la proximité immédiate entre le projet et le quartier pour la revente des fleurs et la participation des élèves. Ce projet a quasiment fait l'unanimité. J'espère que nous pourrons bientôt en voir la réalisation.

M. Philippe BOUCHET : J'ajoute que l'axe de qualification (jardinier) est un axe de développement de l'INJS en termes de formation des jeunes sourds. Selon le directeur technique de l'institut, le nombre d'étudiants est en forte augmentation.

Mme Florence BERTHOUT : Néanmoins, sauf erreur de ma part, le projet d'agriculture urbaine au-dessus de la Sorbonne n'a pas du tout prospéré. J'avais participé à un jury il y a quatre ans et j'avais été moins chanceuse, car nous avons fait de beaux projets et je n'ai jamais vu le commencement de ce projet qui était censé concerner des toitures inaccessibles de Panthéon-Sorbonne.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XIV - 2021 DEVE 128 - SUPERPOSITION DE GESTION DE DÉPENDANCES DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL À LA VILLE DE PARIS SUR LE PORT SAINT-BERNARD (5E) – AVENANT À LA CONVENTION SIGNÉE LE 6 JUIN 1997.

Mme Florence BERTHOUT : Concernant la DEVE 128, en apparence, il s'agit d'un projet totalement technocratique puisque c'est la « superposition de gestion de dépendances du domaine public fluvial à la Ville de Paris sur le port Saint-Bernard - avenant à la convention signée le 6 juin 1997 ».

En fait, il s'agit d'un projet extrêmement concret qui aura mis plusieurs années à aboutir. Les berges de Seine sont une dépendance du domaine public fluvial, dont la propriété a été transformée en un établissement public. Cet établissement public s'appelle HAROPA. À Paris, les quais de Seine sont majoritairement gérés par HAROPA. Ainsi, quand nous voulons faire quelque chose sur cet espace, il faut l'accord de la Ville et d'HAROPA et par voie de conséquence, il faut modifier la convention de gestion qui lie la Ville et HAROPA. Sur un petit espace du port Saint-Bernard, une partie est complètement inexploitée. Nous souhaitons donc y installer un projet.

À l'origine, nous avons l'objectif de faire un mini espace de jeu pour les adolescents. Cela n'a pu être fait pour de nombreuses raisons. Là, notre projet d'implanter un espace canin sur cet espace non exploité de 125 mètres carrés a été accepté. Ce n'est pas très grand, mais il est important que nous ayons des lieux dédiés aux chiens, car nous n'en avons pas dans le 5e.

Il est indiqué dans la délibération que ce projet s'inscrit dans la mise en œuvre de la stratégie « animal en ville ». J'en suis heureuse. J'espère que nous pourrons développer dans le 5e d'autres projets pour accueillir encore plus favorablement les animaux et en particulier les chiens.

Nous avons fini par récupérer la convention de superposition de gestion auprès du directeur territorial d'HAROPA qu'il a signée pour que l'adjoint à la Maire de Paris puisse le signer, mais il ne pourra le faire qu'après passage au Conseil d'arrondissement et au Conseil de Paris.

Je vous propose d'adopter favorablement cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XV - 2021 DFPE 208 - SIGNATURE DE CONVENTIONS D'OBJECTIFS AVEC LES ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES D'ÉTABLISSEMENTS DE LA PETITE ENFANCE.

Mme Violaine HACKE : La DFPE 208 est la signature de conventions d'objectifs avec des associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance.

Dans le 5e, nous possédons deux établissements de la petite enfance qui sont gérés par des fondations : la crèche Sainte-Lucie, qui possède 66 places, se situe au 13 bis rue des Bernardins et est gérée par la fondation de la Maison des Champs de Saint-François d'Assise et la crèche Tambours et trompettes qui possède 31 places, se situe rue Claude Bernard et est gérée par la fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon.

Il s'agit du renouvellement de la convention entre la Ville de Paris et ces deux fondations qui a lieu tous les trois ans. La signature serait du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024 et donnerait une subvention de fonctionnement de la part de la Ville. Le montant de la subvention sera notifié chaque année lors du vote du budget de la ville. En contrepartie, les deux fondations gèrent les crèches, s'engagent à faire mention de la Ville dans leurs documents de communication et informent la Ville des actions mises en œuvre pour la bonne gestion de ces établissements. Les fondations participent également aux commissions d'attribution des places d'accueil collectif de l'arrondissement afin de coordonner leur politique d'attribution des places avec celle des autres structures participantes.

Chaque fondation a une convention. Il faut donc signer deux conventions.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XVI - 2021 DILT 8 - CONVENTION D'OCCUPATION DOMANIALE RELATIVE À L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION DE PHOTOCOPIEURS ET DE CABINES PHOTOGRAPHIQUES DANS LES MAIRIES D'ARRONDISSEMENT ET À LA DIRECTION DE L'URBANISME.

M. Alexandre BARRAT : Merci Madame la Maire, chers collègues, pour la DILT 8, il nous est demandé notre avis sur une convention avec Photomaton. En effet, Photomaton a gagné l'appel d'offres pour les photocopieurs et cabines photographiques.

La convention est plus favorable que précédemment, car elle prévoit que la Ville reçoive une redevance trimestrielle de 500 euros forfaitaires ainsi que 15 % hors-taxes des revenus générés par ces appareils (contre 10 % auparavant).

Le 5e est concerné à hauteur d'un photocopieur et d'une cabine photographique, qui sont situés au rez-de-chaussée de la mairie.

Il nous est proposé de prolonger ce service. Je pense que c'est un service pratique et que nous avons tout à fait la place de l'accueillir. J'appelle donc à voter pour.

Mme Florence BERTHOUT : C'est apprécié des administrés tout comme les changeurs de monnaie. Je vous propose de voter favorablement.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XVII - 2021 DJS 03 - SUBVENTIONS (48 600 EUROS) À 11 ASSOCIATIONS SPORTIVES LOCALES (DONT UNE CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS) (5E), (7E), (11E), (12E), (13E), (14E), (17E), (19E).

Mme Florence BERTHOUT : Je passe la parole à Violaine HACKE pour la DJS 03. Là encore, on soumet à notre approbation un ensemble d'attributions de subventions, mais nous ne sommes concernés que par l'attribution d'une subvention de 1 000 euros.

Mme Violaine HACKE : Je ne devais parler que de la subvention à l'association sportive du 5e, à savoir l'association sportive de la police de Paris, pour 1000 euros. Elle est domiciliée à la maison des associations au 4 rue des Arènes. Cette subvention les aidera à payer la location des lieux (université de Jussieu, gymnase Amyot et Sorbonne université) ainsi que l'investissement en matériel pédagogique qui avec la pandémie doit absolument être changé.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XVIII - 2021 DLH 312 - LOCATION DE L'IMMEUBLE 25, RUE MAÎTRE ALBERT (5E) À SEQENS – AVENANT À BAIL EMPHYTÉOTIQUE.

Mme Anne BIRABEN : Il s'agit de la location d'un immeuble situé au 25, rue Maître Albert, à l'angle de la place Maubert. La Ville de Paris a acquis cet immeuble le 30 juin 1965 et en a confié la gestion dans le cadre d'un bail emphytéotique conclu en 1977 à France Habitation devenue Seqens pour une durée de 45 ans. Ces 45 ans viennent à expiration au 31 décembre de cette année.

Il s'agit d'un immeuble sur un rez-de-chaussée comprenant deux boutiques et cinq étages qui distribuent sept logements. Les recettes annuelles communiquées par Seqens s'élèvent à 21 761 euros pour la partie logement et 23 228 euros pour la partie commerciale.

Il est aujourd'hui proposé de proroger d'un an la durée de ce bail tout en conservant les conditions actuelles de la location et donc de ne pas modifier les conditions financières actuelles du bail.

En conclusion, le projet de délibération soumis aujourd'hui à notre assemblée a pour objet d'autoriser la conclusion d'un avenant au bail emphytéotique de Seqens portant location de l'immeuble 25, rue Maître Albert afin de proroger sa durée jusqu'au 31 décembre 2022. Je ne vois pas de raison de s'opposer à ces motifs.

Mme Florence BERTHOUT : À titre personnel, je n'ai pas compris pourquoi il fallait proroger d'un an uniquement. J'espère que ce n'est pas parce que nous pensons qu'il y aura un PLU et que nous modifierons les règles de constructibilité. Je souhaiterais des explications. Ce n'est pas très clair.

Nous votons au bénéfice du doute sans bien comprendre et nous nous renseignerons.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XIX - 2021 DVD 95 - PLAN VÉLO. APPROBATION DU PLAN D'ACTION 2021-2023 ET AUTORISATION DE SOLLICITER LES SUBVENTIONS CORRESPONDANTES AUPRÈS DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE.

M. Édouard CIVEL : Il s'agit de l'approbation du plan d'actions 2021-2023 du Plan vélo de la Ville de Paris et autorisation subséquente de solliciter les subventions auprès de la Région Île-de-France.

Dans ce Plan vélo, concernant le 5e, pour 2022, il s'agit de pérenniser les coronapistes rue Saint-Jacques, boulevard Saint-Michel et rue Claude Bernard. Pour 2023, il y aura la réalisation d'infrastructures cyclables sur les axes rue Monge, rue Gay-Lussac et boulevard Saint-Germain.

L'exposé des motifs fait également mention des autres politiques complémentaires de la Ville de Paris liées au vélo, notamment la question de la ZTL. J'avoue être surpris que la ZTL soit reliée à cela, car si je comprends bien, le plan vélo concerne uniquement la réalisation des infrastructures cyclables.

Il y a le linéaire des voies que j'ai mentionnées avec le nombre de kilomètres de voies qui seront concernées, mais nous n'avons pas plus de détails sur les opérations qui auront lieu.

Sur le timing, je regrette de ne pas avoir été consulté. Par exemple, pour la rue Gay-Lussac, nous demandons des crédits depuis des années afin de refaire la chaussée. Je pense que tous les cyclistes ici approuveront mon propos quand je dis que la première chose que veut un cycliste est une voirie en bon état. En voiture, les amortisseurs fonctionnent bien, mais à vélo, il est un peu plus compliqué de gérer les nids de poule. Pour la rue Gay-Lussac, nous avons prévu de refaire la voirie en 2022 et on nous annonce que l'on va recasser la voie pour faire des infrastructures cyclables en 2023. Il faudra se mettre d'accord, mais il aurait été préférable de nous consulter sur le calendrier. Je regrette que nous n'ayons pas plus de détails. Je ne sais pas de quel type d'aménagements il s'agit.

Il est fait mention de la suppression du trafic de transit sur Paris Centre, de la limitation de la vitesse à Paris et de la question des infrastructures cyclables. Je regrette qu'il ne soit pas fait mention de l'entretien de la voirie. Je pense que c'est très important. La dernière fois, nous avons voté un Plan arbre pour planter 170 000 arbres durant la mandature dans Paris. Nous pouvons discuter de la crédibilité de cet objectif, mais je pense qu'il est intéressant de penser à planter des arbres quand nous refaisons une piste cyclable. Cela me semble une bonne manière d'aborder la chose. Or ce n'est pas non plus mentionné dans cette délibération.

Malgré ces réserves, en ayant à l'esprit qu'il faudra solliciter des subventions à la région Île-de-France pour que la région puisse financer les infrastructures cyclables de la Ville, je vous propose de vous abstenir sur cette délibération.

M. Laurent AUDOUIN : Je suis assez sidéré de la conclusion de cette intervention, mais c'est votre responsabilité. Paris avance rapidement sur la question des politiques cyclables. Paris est reconnu au niveau français et international pour cela. Nous ne pouvons que nous en réjouir. Je pourrais citer tous les prix qui ont été décernés à la Ville, notamment le tour de France qui, cet été, a classé Paris premier pour ses aménagements cyclables et la vitesse de son évolution. Nous sommes pratiquement à 200 kilomètres de pistes (et je ne parle pas de bandes cyclables, mais de pistes sécurisées). Nous devrions en être à 400 à la fin de la mandature. C'est donc une action volontariste. Je rappelle qu'il y en avait zéro kilomètre en 2001.

Vous avez mentionné le boulevard Saint-Germain. Le boulevard Saint-Germain ne fait pas partie des voies listées dans cette demande de subvention. Il est mentionné à plusieurs endroits comme un terminus des pistes.

Mme Florence BERTHOUT : Il est sur la liste.

M. Laurent AUDOUIN : Effectivement, il y est.

Cela fera peut-être l'objet de discussions, car la question du pourtour de la future ZTL méritera d'être discutée. Je vous rejoins là-dessus. Mais j'ai plus de mal à vous suivre quand vous dites que la ZTL n'a aucun rapport avec les aménagements cyclables. Dans un espace où le trafic est limité et réduit, il est beaucoup plus facile de faire du vélo et de développer des infrastructures de haute qualité pour les cyclistes.

Concernant la rue Gay-Lussac, je suis d'accord avec vous sur un point : il ne s'agit pas de refaire un tapis complet de chaussée pour le casser ensuite. Nous aurons tous à cœur que cela n'arrive pas. Nous ferons éventuellement des réparations modestes au plus vite en attendant des travaux plus structurants. Mais l'idée de pérenniser Claude Bernard et de poursuivre le trajet, car il y a une logique de continuité avec la rue Gay-Lussac, fait sens.

J'espère que certains, voire tous, voteront cette demande de subvention à la région pour encourager le développement des pratiques cyclables.

Il faut que le reste de l'Île-de-France emboîte le pas à Paris. Nous avons trop souvent des difficultés avec des coupures de continuité cyclable. En sortant de Paris, les cyclistes se retrouvent tout d'un coup dans des situations difficiles. Il faudrait à minima que toute la petite couronne adopte une politique aussi volontariste que Paris sur le sujet.

M. Pierre CASANOVA : Nous allons nous abstenir, car c'est une abstention « d'attente ». Au Conseil de Paris, les centristes et les Marcheurs essaieront de participer au débat de la manière la plus constructive possible dans l'espoir de voter favorablement à ce Plan vélo si un nombre d'améliorations que nous croyons importantes est accepté par voie d'amendement.

Comme nous sommes en Conseil d'arrondissement, nous ne pouvons anticiper la bienveillance sur laquelle nous comptons de la part de nos opposants, mais nous la souhaitons.

Pour résumer les améliorations que nous demanderons, il s'agira de trois éléments. Premièrement, il s'agit d'un plan ambitieux, mais nous savons qu'entre l'affichage et la réalité, il y a parfois un écart, voire un très grand écart, y compris à Paris. Le dernier plan vélo n'a été réalisé qu'à moitié. Si vous aimez le vélo, passez des discours aux actes et accomplissez la totalité de vos promesses et de vos objectifs.

Deuxièmement, en matière d'amendements, nous demanderons trois choses. Nous pensons qu'il y a un problème de sécurité avec les vélos à Paris pour les cyclistes, mais également pour les piétons. Les croisements sont mal organisés. Il est probablement nécessaire de réfléchir à des feux tricolores qui s'appliqueraient également aux cyclistes. Cette idée d'une priorité en toutes circonstances était très belle au départ. En tant que cycliste, je peux vous dire aujourd'hui que c'est à la fois facteur de désordre et d'accidents. J'ai d'ailleurs écrit au préfet de police de Paris afin de savoir combien il y a eu d'accidents de vélo à Paris, combien il y a eu d'accidents impliquant des vélos et combien de cyclistes ont été blessés. Il sera intéressant de comparer ces statistiques avec beaucoup d'autres accidentologies qui préoccupent beaucoup les écologistes en France. Je ne serais pas surpris qu'il y ait beaucoup plus de blessés à vélo que dans beaucoup d'autres activités qui sont l'objet de vos critiques.

D'autre part, il y a la question du confort. La voirie est à Paris dans un état désastreux. Tous les automobilistes en sont conscients et c'est également le cas des cyclistes. Nous sommes tous égaux devant le nid de poule. Il serait temps d'inclure la réfection et la remise à niveau des voiries. Cette ville coûte très cher. Je rappelle que l'endettement va toucher 7 milliards d'euros. Nous pourrions au moins avoir une voirie dans un état correct.

Enfin, en plus de la sécurité des cyclistes et des piétons, il serait bon d'assurer la sécurité des vélos eux-mêmes. Le nombre de vols de vélos à Paris est énorme. Il faut favoriser un système d'immatriculation et promouvoir des espaces de garde sécurisés. Cela créera peut-être des emplois et protégera les biens des citoyens.

Mme Anne BIRABEN : Cette délibération nous surprend également. Nous avons l'impression que comme souvent, on nous demande notre avis sur un point précis alors qu'en réalité, il s'agit d'un « package » qui comprend beaucoup de choses. C'est ce qui nous surprend dans le groupe Changer Paris qui va appeler à s'abstenir sur ce point, car on nous demande de voter des subventions à demander à la région, mais sur un plan vélo dont nous n'avons pas connaissance. J'aimerais bien savoir de quoi est fait ce fameux plan vélo et quelle est son évolution. Le vélo est bienvenu à Paris, mais avec un certain nombre de critères et de conditions qui ne semblent pas toujours respectées. On ne nous a pas demandé notre avis sur la rue Saint-Jacques par exemple. L'actuelle coronapiste a d'affreux blocs de béton vraiment désastreux pour la beauté de la ville et la piste cyclable est surdimensionnée. Il faut peut-être demander l'avis des habitants de la ville et de l'arrondissement pour affiner les choses et ne pas être devant le fait accompli.

Je pense également aux piétons. Ils sont quand même deux millions à Paris. Avant d'être cyclistes, nous sommes piétons. La sécurité des piétons est donc très importante. L'espace des trottoirs est souvent très encombré par les vélos. Sur le carrefour Maubert Saint-Germain, on voit des vélos passer au feu rouge avec le risque de renverser des piétons qui traversent. Beaucoup de choses ne fonctionnent pas dans ce que nous connaissons du vélo à Paris. Je le regrette. Je pense qu'il est possible de faire quelque chose de bien. Mais pour cela, ce futur plan vélo ne peut se faire que dans la concertation, ce qui manque cruellement.

J'appelle donc notre groupe à s'abstenir sur cette délibération.

M. Benjamin ISARE : Pour revenir sur la problématique de non-continuité de pistes cyclables entre Paris et la petite couronne, il faudrait déjà que la Ville communique avec ses voisins pour faire des aménagements permettant cette continuité. Nous-mêmes en mairie d'arrondissement sommes assez peu informés. Ce plan est extrêmement louable sur le papier. Mais il faut voir comment le mettre en œuvre. Nous avons voté à l'unanimité un vœu pour pouvoir rectifier la problématique que vient d'évoquer notre collègue Anne BIRABEN sur le carrefour Maubert où la piste cyclable va sur le trottoir.

Mme Florence BERTHOUT : Cela fait cinq ans que je demande d'enlever cette chicane qui est devant un distributeur de billets.

M. Benjamin ISARE : Nous voyons donc que même pour de petits ajustements demandés au service de la voirie, alors que nous avons déposé un vœu et que tout le monde était d'accord, des mois plus tard, cela n'avance pas. Entendre la mairie nous dire de leur faire confiance pour ce plan vélo sans avoir de détails n'est pas possible. C'est pourquoi je m'abstiendrai. Aujourd'hui, on nous demande de signer un chèque en blanc sans avoir le début d'un projet concret sur les aménagements.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Concernant la sécurité des piétons, je souhaitais dire que le plan vélo comprend un code de la rue pour la sécurité de tous.

Mme Florence BERTHOUT : J'ai moi-même déposé il y a quatre ans une demande pour qu'il y ait un code de la rue au Conseil de Paris. Cela s'appelait « code du trottoir », mais c'était exactement la même chose. Je l'ai déposé et la majorité municipale a voté contre. Que de temps perdu ! Mais je ne peux qu'être favorable à quelque chose que j'ai déposé à Paris modulo que le code de la rue, qui est la version réécrite de mon code du trottoir, ne marche que si nous avons une police municipale ayant des pouvoirs contraventionnels effectifs à l'égard de ceux qui ne respectent pas ce code. Aujourd'hui, c'est très compliqué.

Mme Nazan EROL : Je voulais dire que toutes les rues de Paris n'étaient pas préparées à recevoir des vélos, mais que cela ne nous empêchait pas d'utiliser ces vélos dans ces rues.

Mme Florence BERTHOUT : Je pense que tout le monde s'est exprimé. Je vais m'abstenir pour les raisons que mes collègues ont très bien évoquées. Je suis favorable au développement du vélo. Nous sommes d'ailleurs un des arrondissements qui proportionnellement au nombre d'habitants a aménagé le plus de places réservées aux vélos (450 nouvelles places). Nous ne pouvons pas être suspectés de ne pas accompagner. Mais il y a des questions de respect patrimonial, notamment par rapport aux GBA qui sont hideux. Pour continuer à faire des pistes cyclables, dans des secteurs historiques comme les nôtres, il faudrait arrêter de poser ces GBA.

En outre, comme l'a rappelé Édouard CIVEL, il faut que ce soit assorti aux aménagements de voirie.

Nous travaillons avec la Ville dans le cadre du programme « embellir Paris » pour prioriser des aménagements de voirie, mais aussi des aménagements végétaux sur la partie sud de l'arrondissement. Dans ce cadre, nous avons demandé, notamment en Conseil d'arrondissement et en Conseil de Paris, que les rues Monge, Claude Bernard, Gay-Lussac et Berthollet en particulier fassent l'objet de plantations d'arbres ou de plantations végétales. Nous n'avons toujours pas de réponse et cela dure depuis plusieurs années.

Il nous semble difficile de prévoir des aménagements de ce type sans organiser concomitamment des aménagements de voirie.

Nous attendons donc des réponses aux questions que nous avons posées.

M. Laurent AUDOUIN : Je ne suis pas sûr que le plan vélo soit l'occasion de discuter de la végétalisation des rues même si j'y suis également très attaché. Concernant les GBA, dans ce plan, il s'agit de manière explicite de pérenniser les pistes, y compris les coronapistes, et donc de faire disparaître ces GBA qui n'avaient rien d'esthétique. Nous avons tous à cœur de les voir remplacer par des aménagements. Je dis cela juste pour éclairer le débat.

Mme Florence BERTHOUT : Cela n'éclaire pas le débat, car l'idée de cette délibération est simplement de dire « promesse tenue » et de voter. Or pour l'heure, il n'y a pas de promesse tenue. Sur les rues Saint-Jacques et Claude Bernard, nous demandons des engagements et il n'y en a aucun. Si, même à l'oral, on nous donnait des engagements sur cela, me concernant, je voterais des deux mains.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nombre de votants : 14 (dont deux pouvoirs)

Pour : 3 (Mme LEMARDELEY, M. AUDOUIN et pouvoir Mme ROSSET)

Abstention : 11 (dont pouvoir Mme GABADOU)

XX - 2021 SG 70 - DÉLIBÉRATION PROPOSANT L'ADOPTION DU NOUVEAU DOCUMENT-CADRE « PACTE PARISIEN DE LA PROXIMITÉ ».

Mme Florence BERTHOUT : Je vais maintenant rapporter la délibération proposant l'adoption du nouveau document-cadre de « Pacte parisien de la proximité ». Derrière de grandes généralités (« il faut que les décisions soient plus adaptées au terrain », « il faut que nous travaillions davantage avec les maires d'arrondissement »), il s'agit d'une grande déclaration d'intention indiquant que l'on va nous transférer un maximum de pouvoirs et de responsabilités tout en restant dans le cadre de la loi et de l'unité de Paris. C'est une évidence, car nous devons respecter la loi PML et le CGCT. Mais je n'ai toujours pas compris comment allait s'appliquer le principe de subsidiarité. Pour qu'il y ait une réelle territorialisation, comme le dit la Maire de Paris, il faut que l'on nous éclaire sur la réalité des transferts de moyens dont nous allons pouvoir disposer et sur la réalité de l'autorité fonctionnelle que nous sommes censés avoir sur les moyens humains qui nous sont transférés.

Je prends l'exemple de deux domaines. Ayant présidé la mission d'information et d'évaluation (MIE) sur la propreté, je sais à peu près aujourd'hui quels sont les moyens humains et matériels qu'il faudrait transférer. Je n'ai absolument aucune assurance de la réalité des moyens humains qui pourront être bien notre disposition. Je rappelle qu'aujourd'hui, nous n'avons pas de services de propreté affectés par arrondissement, mais des circonscriptions. Comme rien n'est jamais simple à Paris, les circonscriptions qui gèrent la propreté ne sont pas du tout du même ressort territorial que celles qui s'occupent de la sécurité qui ne sont elles-mêmes pas du même ressort territorial que celles qui gèrent les affaires scolaires et la petite enfance qui ne sont pas du même ressort territorial que celles qui s'occupent des espaces verts et de l'environnement. Aujourd'hui, nous avons un millefeuille territorial à Paris où l'exercice est complexifié par le fait que les circonscriptions ne se recoupent pas et sont différentes par domaine d'intervention.

On nous dit qu'on nous transférera la gestion de la propreté et une espèce de pilotage de la future police municipale. Sur la propreté, nous ne savons pas combien d'agents il y aura. Aurons-nous la main sur la nature du matériel à commander ? Je ne sais pas. J'ai des relations tout à fait cordiales avec l'adjointe à la propreté de la Ville de Paris, mais je n'ai aucune assurance.

Là encore, on voudrait que nous signions un chèque en blanc uniquement grâce aux mots magiques « proximité » et « territorialisation ». Derrière les mots, il faut des actes. J'ai bien compris que l'on souhaitait nous transférer la patate chaude sans que nous ayons le millième d'une autorité hiérarchique sur les services.

Je rappelle qu'en matière de propreté, les maires d'arrondissement n'ont toujours pas réussi à faire en sorte que la totalité des numéros pairs des rues de taille moyenne soit nettoyée en même temps que les numéros impairs. Nous avons avancé dans le 5e arrondissement, car j'ai un chef de circonscription qui vous accompagne, mais nous sommes toujours en train de gérer ces inepties avec des équipes qui démarrent le matin en haut d'une rue et qui l'après-midi seront en bas de la rue avec des poubelles qui peuvent être ramassées après le nettoyage de la rue. Je pourrais passer la soirée.

Je vois M. AUDOUIN sourire...

M. Laurent AUDOUIN : Je souris devant cet inventaire à la Prévert. Je pense que dans le fond nous voulons la même chose. Il n'est pas utile de « taper sur la Ville ».

Mme Florence BERTHOUT : Votre sourire est très révélateur du mépris total et condescendant que vous avez pour ce type de problème. Vous avez toujours considéré que la propreté et la sécurité étaient de petits sujets, des sujets petits-bourgeois et qu'il ne fallait pas s'occuper de cela, et nous sommes arrivés au drame d'aujourd'hui. Je le dis, car tous les Parisiens sont ulcérés. Je revendique le fait de pouvoir s'en occuper. Nous sommes pleins de bonne volonté, mais c'est à condition que l'on nous donne des moyens. Si vous faisiez comme moi la tournée de l'arrondissement chaque jour et que vous envoyiez chaque jour une vingtaine de photos aux responsables de la propreté, qui par ailleurs sont plutôt de bonne volonté, vous ne souririez pas quand nous évoquons les sujets de propreté.

Concernant les questions de sécurité, on nous dit que l'on nous transférera les services préfigurant la future police municipale. C'est une bonne chose, mais nous ne connaissons pas le nombre d'agents dont nous allons disposer. Aujourd'hui, la sécurité du 5e est gérée avec d'autres arrondissements. En plus, il y a un problème de formation de ces agents. Actuellement, une infime minorité est assermentée. La Maire de Paris a fait une grande manifestation sur la place afin de lancer officiellement le recrutement de ces policiers municipaux ou en tout cas la transformation des équipes en policiers municipaux. Aujourd'hui, je n'en ai même pas six ayant l'agrément. Je ne parle même pas d'assermentation. En effet, pour être policier municipal, il faut avoir un agrément décerné par le procureur et par le préfet et après, il faut aller devant le tribunal pour être assermenté.

Quant aux locaux pour accueillir cette police municipale, on me demande 700 mètres carrés pour une hypothétique équipe qui pourra éventuellement un jour atteindre la quarantaine, voire une cinquantaine d'individus, alors qu'aujourd'hui, ils sont au maximum une vingtaine.

Ceci n'est pas sérieux. J'approuve la territorialisation à condition que l'on nous dise les moyens dont nous disposerons.

On fait tout à l'envers. Je suis favorable à un pacte parisien de proximité, mais c'est à condition que l'on nous explique d'abord les moyens que l'on va nous attribuer. Ce n'est qu'après que nous voterons le pacte.

Je m'abstiendrai donc sur cette délibération.

M. Laurent AUDOUIN : Je pense qu'une des règles du débat démocratique est de ne pas caricaturer à l'envi les positions de ses opposants. Dire que je considère la sécurité et la propreté comme des « problématiques petits-bourgeois » est à la fois mensonger et insultant. Vous eussiez pu vous en abstenir.

Ce sont au contraire des problématiques extrêmement importantes. Sur la propreté, vous avez toujours entendu les écologistes dire qu'ils souhaitaient à la fois plus de préventions et plus de sanctions, du suivi et de la décentralisation des moyens. C'est une demande constante. C'est pour cela que nous trouvons ce pacte intéressant. Il faut que les décisions soient prises plus près du terrain. Les maires d'arrondissement sont de « grands élus ». Il est normal qu'il retire des responsabilités appréciables. Cela ne peut permettre que de mieux coordonner les choses.

Pour ma part, je suis navré d'avoir un travail très prenant et de ne pas pouvoir faire la tournée de l'arrondissement tous les jours. Je le ferais si je pouvais. Néanmoins, ces questions m'intéressent au plus haut point et je suis heureux de voir que Paris est maintenant prête à se décentraliser au moins en partie. Mais les écologistes souhaitent que le pacte aille plus loin. Pourquoi ne pas parler de la question des DSP qui concernent un arrondissement ? Pourquoi ne pas associer les maires d'arrondissement aux DSP spécifiques à leur territoire ? Il faut renforcer ce pacte plutôt que de faire des critiques ou chercher la polémique.

Vous dites qu'on vous demande des mètres carrés pour une force qui atteindrait un certain nombre de personnes. Nous vous disons qu'il y aura 40 à 50 personnes à terme. Pourquoi être dans la défiance ?

Mme Florence BERTHOUT : On nous demande 700 mètres carrés !

M. Laurent AUDOUIN : Je ne sais pas quels sont les mètres carrés disponibles dans la mairie. Il y en a quelques-uns peut-être. Il y a également d'autres locaux dans le 5e. Le point important est que l'on annonce

passer de 20 à 40 personnes. Vous avez donc une réponse à vos interrogations. Cela me semble tout à fait positif. Que vous n'ayez pas aujourd'hui un nombre de personnes affectées ne me choque pas. Aujourd'hui, nous proposons un vrai cadre d'évolution qui constitue quand même une évolution considérable pour Paris. La décentralisation de la propreté est une transformation profonde de Paris. Ayez un minimum de confiance et ne soyez pas en permanence dans une recherche de polémiques ou de méfiance. Si dans un an, vous revenez vers nous en disant que rien n'a bougé après avoir voté ce texte, je vous dirais qu'effectivement, quelque chose ne va pas. Mais aujourd'hui, nous mettons sur la table des moyens et une intention. Accompagnons-la !

Mme Florence BERTHOUT : On met une intention sur la table, mais je ne peux pas dire que l'on met des moyens, car c'est totalement faux. On nous parle de 50 personnes, mais il faut être sérieux. Effectivement, si on nous mettait 50 personnes, nous signerions des deux mains. Mais il ne faut pas nous raconter l'histoire. Il n'y a aucun intérêt à polémiquer. Avoir une police municipale qui serait une police d'îlotiers serait très bien. Je n'y suis pas du tout opposée. Je l'accompagnerai d'autant plus que vous et votre groupe, M. AUDOUIN, avez été contre la constitution de cette police pendant des années en répétant que c'était inutile. Mais pour avoir une police municipale, il faut des hommes. En dépit de la bonne volonté des services dont les encadrants sont formidables, ces derniers reconnaissent qu'il n'y a pas du tout les moyens humains. Cela fait un an qu'on parle de ce transfert. La réalité de ce transfert est qu'au maximum, six personnes ont l'agrément sur le 5e arrondissement. Vous dites que demain, cela sera formidable. Cela n'a pas de raison d'être formidable. Je ne comprends pas qu'on ne puisse pas nous donner un plan de charge. Je ne demande pas un plan à l'unité près, mais qu'on ne nous fasse pas des promesses en l'air. D'ailleurs, il n'y a qu'avec la Ville que les conventions ne sont jamais assorties de deadlines et de chiffres précis. Partout ailleurs, quand vous conventionnez, on donne un planning prévisionnel. À partir du moment où les moyens ne sont pas écrits dans la convention, je crains que ce soit du vent.

Quand je demande comment accueillir cette police, on me répond qu'il faut 700 mètres carrés pour une équipe qui, dans le meilleur des cas, sera de 50 personnes dans quatre ou cinq ans. Comme il y aura probablement une équipe de jour et de nuit et du fait des congés, il n'y aura jamais plus de 25 personnes sur le terrain, mais plutôt une douzaine. Il n'est pas possible de demander 700 mètres carrés pour 25 personnes. J'espère avoir tort, mais je crains que l'on nous roule dans la farine. Pour des raisons politiciennes, Mme HIDALGO a besoin de faire des annonces, mais il n'y a rien derrière.

Sur la police municipale, la réalité est les chiffres. Aujourd'hui, cinq policiers ont reçu l'agrément. Les recrutements vont se faire petit à petit. En outre, j'ai déjà accueilli des collaborateurs, je n'ai jamais vu de ratio de 700 mètres carrés pour 20 personnes qui sont censées être sur le terrain.

Ainsi, avant de se précipiter pour faire une convention-cadre, il faut des moyens. Une convention est un accord partagé. Il faut que les moyens humains y soient inscrits et ce n'est pas le cas.

M. Alexandre BARRAT : Juste pour compléter, nous avons aussi demandé des effectifs de soir et de nuit, y compris au premier Conseil de sécurité parisien instauré par la loi de sécurité globale. Ce sont des demandes que nous effectuons en haut lieu. Même si les effectifs ne sont pas connus, nous voulons au moins connaître la proportion d'effectifs de soir et de nuit. En effet, une demande récurrente de nos administrés est de lutter contre les nuisances sonores le soir et la nuit, notamment l'été (et contre les terrasses abusives).

M. Édouard CIVEL : Je tiens à souligner le fait qu'il ne s'agit pas de décentralisation. Il faut différencier déconcentration et décentralisation. La décentralisation consiste à décentraliser la décision. La déconcentration consiste à répartir les fonctionnaires sur un territoire plus vaste. Il ne s'agit pas de décentralisation, car la politique reste décidée à l'échelon de la Ville de Paris.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nombre de votants : 14 (dont deux pouvoirs)

Pour : 3 (Mme LEMARDELEY, M. AUDOUIN et pouvoir Mme ROSSET)

Abstention : 11 (dont pouvoir Mme GABADOU)

XXI - VŒU RELATIF AU TRANSFERT DE LA RESTAURATION DES COLLÈGES QUENEAU ET ALVISET À LA CAISSE DES ÉCOLES DE PARIS 5E (RETIRÉ EN COURS DE SÉANCE).

Mme Florence BERTHOUT : Je vais rapporter le vœu relatif au transfert de la restauration des collèges Queneau et Alviset à la caisse des écoles. Comme je l'ai dit à la directrice des affaires scolaires, je suis favorable à ce transfert, mais c'est un énorme enjeu. Cet enjeu est subordonné à deux éléments. Le premier est que nous puissions faire des travaux afin de mettre aux normes les deux cantines qui ne sont absolument plus aux normes. Il faut donc en urgence des études afin de préparer ce transfert. L'autre élément sera d'être en situation d'avoir exactement les mêmes exigences en termes de bio, de recours aux circuits courts et de formation pour les personnels.

Exceptionnellement, je vous propose de retirer ce vœu, car il ne dit pas exactement ce que je suis en train de vous dire. Il semble que toutes les études préalables concernant les travaux ont été faites par la caisse des écoles. Il ne serait donc pas indispensable d'en faire davantage.

J'ai simplement des réserves sur la formation du personnel. Il faut nous mettre d'accord afin que le degré d'exigence soit le même.

Ainsi, les travaux pour refaire les cuisines de ces deux collèges sont inscrits au PIM. C'est formidable. Nous en avons la confirmation. J'ai encore un point de divergence concernant Alviset, car il n'est absolument pas aux normes et nous sommes sur des travaux à l'horizon 2024. Je pense que là-dessus, la Ville se met en insécurité.

Il reste à voir la question de la formation des personnelles et l'assurance que nous serons au même niveau de bio. Cela suppose que nous changions totalement les circuits d'approvisionnement de Queneau et d'Alviset, car nous ne sommes qu'en circuits courts avec du bio à 75 ou 80 %. De la même manière, en ce qui concerne les exigences que nous aurons en termes de menu végétarien, nous en avons un par semaine. Je proposerai que nous passions à deux par semaine. Il faut que ces objectifs soient retenus par les cantines de ces deux collèges dont la restauration va nous être transférée.

XXII - VŒU RELATIF À L'INSTALLATION DE LA VENTILATION MÉCANIQUE CONTRÔLÉE (VMC) DANS LES HBM DE LA VILLE DE PARIS.

Mme Florence BERTHOUT : Je vais demander à Anne BIRABEN de rapporter ce vœu. J'ai rencontré très longuement l'association HBM. La Ville a un très gros souci avec le dimensionnement des VMC dans les logements sociaux. Des fois, cela se passe à peu près bien, mais dans de nombreux endroits, cela ne se passe pas bien. Nous venons de le vivre à Rataud où les travaux ne sont toujours pas terminés depuis trois ans. Les bailleurs ont de nombreuses difficultés à engager les travaux de réhabilitation qui vont privilégier une ventilation naturelle. En effet, les techniciens, les architectes, etc. ne sont plus formés depuis 20 ans à privilégier cette ventilation naturelle chaque fois que cela est possible.

Mme Anne BIRABEN : Les HBM du 5, rue Rataud étaient de belles constructions de l'entre-deux-guerres. À l'époque, il y avait la volonté de faire des constructions très agréables à habiter, très lumineuses, avec de nombreuses fenêtres facilitant les aérations. Elles restent des constructions de très grande qualité. La première volonté était de rendre les habitations plus hygiéniques. Ces HBM qui sont souvent sur la ceinture de Paris sont également présentes dans notre arrondissement.

Ces constructions ont une ventilation naturelle. Une ventilation naturelle consiste à ouvrir la fenêtre. La VMC est une ventilation qui n'est pas naturelle, car elle aspire l'air à l'extérieur. Il s'agit de ventilation au-dessus des fenêtres permettant de ventiler les pièces alors que les fenêtres ne sont pas ouvertes. Néanmoins, la ventilation naturelle est grandement préférable. Ces habitations ont été faites afin d'améliorer l'hygiène. Ainsi, les pièces, notamment les salles de bains, sont souvent pourvues de ventilation naturelle. Mettre une ventilation mécanique au détriment d'une ventilation naturelle, c'est-à-dire bloquer la fenêtre pour ne laisser qu'une ventilation mécanique, ne me semble pas aller dans le bon sens. Aujourd'hui, nous avons la volonté de respecter

un certain nombre de critères climatiques. Une VMC ne s'inscrit pas dans cette volonté et il vaut mieux une ventilation naturelle.

Concernant le vœu en lui-même, ces appartements sont traversants, ce qui permet de faire circuler l'air extrêmement bien. Il y a eu des travaux dans les années 80-90 afin de remplacer les simples vitrages par des doubles vitrages, ce qui va dans le sens d'une amélioration des économies d'énergie et de l'isolation thermique.

D'autre part, les travaux de la rue Rataud procurent énormément de souffrances aux habitants, car ils ont lieu depuis longtemps, ils avancent peu et mal. De nombreuses personnes se sont plaintes d'un changement dans leur salle de bain, qui procure des désagréments, voire rend impossible de se servir de leur salle de bain comme autrefois. Des trous béants ont été laissés quand la conduite des ventilations mécaniques a été mise en place au niveau des planchers et des plafonds. Ces résultats sont catastrophiques. Le bailleur a fait installer dans les appartements des tuyaux gigantesques qui passent parfois dans des placards dont les habitants ont besoin. C'est tout à fait malvenu.

Les amicales et les associations de locataires ont interpellé par courrier, courriel et pétition les bailleurs sur les inquiétudes concernant ses projets de réhabilitation. La concertation entre les bailleurs de la Ville de Paris et les locataires pour présenter ces travaux de réhabilitation n'a pas répondu aux inquiétudes légitimes de ces derniers. Les locataires veulent simplement des travaux correspondant aux besoins réels des logements. Ce n'est pas ce qui se passe actuellement, notamment pour la VMC.

Considérant l'angoisse des locataires de ces immeubles en cette période de crise sanitaire et la situation toujours fragile des Parisiens, notamment des plus âgés, en cette fin d'année, nous demandons que soit privilégiée la ventilation naturelle et non pas la ventilation mécanique proposée actuellement.

M. Laurent AUDOUIN : Nous allons essayer de ne pas entrer dans un débat de spécialistes, mais c'est un sujet un peu complexe.

L'objectif n'est pas de gagner quelques kilowatts-heure par mètre carré. L'objectif est d'avoir un parc social et plus largement un parc de logements à Paris dans de très basses consommations énergétiques. Cela suppose un haut degré d'isolation, ce qui suppose de limiter la ventilation naturelle. Comme vous l'avez dit, la ventilation naturelle consiste à ouvrir les fenêtres. Cela semble très bien, car c'est naturel, alors que le mécanisé serait mauvais. En fait, les choses sont plus compliquées que cela. En été, cela ne pose pas de problème, même si on peut faire entrer de l'air trop chaud, mais en hiver, vous ferez entrer de l'air froid. L'intérêt d'une circulation forcée est de permettre de réguler la température de l'air et donc d'éviter les pertes thermiques et de conserver les calories. Le deuxième intérêt est dans des immeubles qui n'ont pas été conçus pour être fondamentalement isolés. C'est le cas de ces habitats anciens où l'humidité a tendance à s'accumuler. Il faut donc extraire l'air en permanence. Dans les parcs où on laisse les locataires ouvrir et fermer leurs fenêtres, cela est fait soit trop souvent avec des pertes d'efficacité thermique soit pas assez et l'humidité s'accumule.

La VMC est une solution « artificielle » dans le sens où elle impose un appareillage et des travaux assez lourds. Mais après, elle permet une vraie optimisation de la vie des lieux et se fait oublier des habitants.

Je voulais m'inscrire en faux sur ce point. Le naturel n'est pas toujours la panacée. Il faut parfois donner un coup de pouce quand on vise de hauts niveaux de performance. Nous tendons vers cela.

Par contre, il est vrai que les travaux de la rue Rataud se sont très mal passés pour de nombreuses raisons : un défaut d'accompagnement sur place, des équipes et les entreprises intervenantes qui travaillaient extrêmement mal et de très mauvais choix technique. Le diamètre de certains conduits VMC était effectivement tout à fait inadapté à la taille des logements. Une canalisation de 40 dans un logement individuel est un choix que j'ai du mal à comprendre.

Mais que dans une résidence particulière, il ait pu y avoir des choix techniques inadaptés et une mauvaise conduite des interventions ne doit pas pour autant remettre en cause l'idée qu'il faut viser le plus gros degré de performance. Dans ce cas, la VMC est nécessaire.

D'autre part, je suis assez surpris de lire que l'étude de l'APUR 2019 qualifie la VMC de dangereuse. J'ai un peu regardé cette étude qui conclut à tout sauf à cela. Elle ne dit pas que la VMC est la panacée absolue en toutes circonstances. Il y a peut-être des configurations où il serait possible de s'en passer. Mais elle ne dit certainement pas que la VMC est dangereuse. Je souhaiterais que cela soit retiré.

Mme Florence BERTHOUT : Le rapport dit que c'est dangereux quand on fait des travaux dans un local habité.

M. Laurent AUDOUIN : Quand on travaille dans un local habité, les travaux eux-mêmes peuvent être dangereux. Mais je ne comprends pas en quoi la VMC serait dangereuse.

Mme Florence BERTHOUT : Je répète ce qui est dans le rapport de l'APUR. Vous dites que ce n'est pas indiqué dans ce rapport, je vous dis le contraire. J'étais moi-même assez étonnée, donc on va rentrer dans le rapport. Il est indiqué que c'est dangereux quand cela est fait dans un local habité.

Mme Anne BIRABEN : Dans le début de votre intervention, M. AUDOUIN, vous faites la confusion avec les habitations à énergie positive. Effectivement, dans ce cas, les fenêtres ne s'ouvrent pas. Mais un HBM ne sera jamais un logement à énergie positive. Il faut revenir à la réalité. Il est toujours mieux de pouvoir ouvrir sa fenêtre. C'est une évidence. Ne serait-ce que pour des questions d'hygiène, un logement doit être aéré.

En outre, si une VMC est très bien sur le principe, elle peut se boucher. C'est alors très compliqué à déboucher. Il faut refaire des travaux, etc. Parfois, le moteur ne fonctionne pas et on ne peut alors même plus ouvrir les fenêtres. Vos propos sont en dehors de la réalité et je m'inscris en faux.

Le vœu est adopté à la majorité des suffrages exprimés.

Nombre de votants : 14 (dont deux pouvoirs)

Pour : 11 (dont pouvoir Mme GABADOU)

Contre : 3 (Mme LEMARDELEY, M. AUDOUIN et pouvoir Mme ROSSET)

XXIII - VŒU RELATIF À LA CRÉATION D'UNE INSTANCE LOCALE DE CONCERTATION POUR LES JEUX OLYMPIQUES PARIS 2024.

Mme Florence BERTHOUT : Je passe la parole à Violaine HACKE pour un vœu relatif à la création d'une instance locale de concertation pour les Jeux Olympiques. C'est quelque chose dont nous avons bien besoin.

Mme Violaine HACKE : Considérant que les Jeux Olympiques Paris 2024 vont générer une grande activité économique et touristique dans notre capitale, considérant que nous sommes un arrondissement attractif par sa situation géographique, mais également par ses nombreux atouts touristiques, considérant que beaucoup de nos commerçants et de nos associations nous ont fait part de leur désir de s'impliquer dans l'organisation préalable, et considérant que nos hôtels et nos restaurants seraient ravis d'être associés à l'accueil des sportifs et de leurs équipes au sein de leur établissement, le Conseil du 5e arrondissement demande à la Mairie de Paris d'accepter la création d'une instance locale de concertation pour les Jeux Olympiques de Paris 2024 dans le 5e arrondissement.

M. Philippe BOUCHET : Je souhaitais remercier notre collègue pour ce vœu excellent dans son contenu et dans son timing. Je souhaiterais que l'on rajoute les jeux paralympiques dans l'intitulé du vœu. C'est ma seule remarque sur le sujet. Effectivement, nous sommes pratiquement à deux ans des JO 2024. La Coupe du monde de rugby aura lieu en 2023 et amènera beaucoup de visiteurs.

Quand nous regardons les chiffres des Jeux Olympiques de Londres (pour avoir une idée des chiffres d'avant la crise sanitaire), c'est de l'ordre de 2 millions de visiteurs, de 10 000 athlètes, d'environ 10 milliards d'euros d'investissement. C'est une opportunité importante. Cet événement aura des besoins en termes de sécurité. Il faudra être prêt à recevoir ces visiteurs. Pour l'Euro 2016, nous nous souvenons des difficultés avec les supporters russes. Il faut faire attention à tous ces sujets. Il faut les préparer. Je suis étonné de voir qu'il y a

peu de communication sur le sujet du côté de la Mairie de Paris. Nous ne sentons pas un enthousiasme extraordinaire. La préparation va prendre du temps. Nous avons parlé du plan vélo précédemment. Pourquoi ne pas y avoir mentionné l'arrivée des JO ? Cela aurait permis de dynamiser l'approche. J'espère que cela va se faire.

La proposition de faire des concertations dans les arrondissements et dans le 5e en particulier permettra de dynamiser cette préparation et d'associer les Parisiens.

À Londres, il y avait 200 000 personnes, dont 70 000 volontaires. Il faudra donc dynamiser cette participation des Parisiens afin que les Parisiens et les acteurs économiques parisiens puissent s'associer à cet événement. J'insiste également sur la coupe du monde de rugby qui est un événement important.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Vous avez raison de dire que les Jeux Olympiques et Paralympiques vont créer de nouveaux emplois. Nous comptons à peu près 150 000 emplois mobilisés pour les jeux dans les métiers de l'organisation et de la construction du tourisme. Il y aura également environ 10 000 formations gratuites.

Le point sur lequel je ne vous suis pas du tout est qu'il existe déjà des lieux ou des dispositifs pour l'engagement de tous. Le cabinet de Pierre Rabadan souhaite rencontrer tous les arrondissements et je sais qu'il a rendez-vous avec votre directeur de cabinet le 12 novembre prochain. C'est parce qu'il faut une mobilisation au niveau des arrondissements. Vous parlez de mobiliser des aspects touristiques avec les restaurateurs, les associations et les hôtels, mais il y a d'autres dimensions. Par exemple, le dispositif génération 2024, mis en place au niveau du rectorat, demande que la communauté éducative se mobilise. Au niveau de l'arrondissement, vous pourriez encourager les écoles à entrer dans ce dispositif. Il y a une première labellisation des écoles en 2018. À la rentrée 2021, plus de 5 000 établissements ont déjà été labellisés.

Un autre aspect est le programme « volontaires » auquel nous voulons associer près de 50 000 personnes. Le recrutement officiel commencera à l'automne 2022. Cela est déjà planifié.

Ensuite, il y aura les olympiades culturelles. Je pense que cela devrait vous intéresser, Mme la Maire. Déjà lors de la nuit blanche du 2 octobre dernier, un pont a été fait entre l'art et le sport en lien avec les valeurs de l'olympisme que je rappelle : excellence, amitié, respect.

Il y a également le relais de la flamme. Un programme va être lancé fin 2021.

Tous ces programmes d'engagement montrent une réelle volonté d'inclure tous les arrondissements, tous les volontaires... Je pense donc que votre vœu est sans objet et je ne participerai pas au vote.

Mme Florence BERTHOUT : Cela prouve à quel point, sur la territorialisation, nous pouvons nous inquiéter. Votre réponse est très évocatrice de l'idée que vous vous faites de la territorialisation. Tout est fait au niveau central. Dans ce que vous avez cité, il y a des initiatives extrêmement intéressantes, mais tout est fait en central.

Vous avez bien voulu citer l'aspect culturel qui est un domaine sur lequel je suis très investie. J'ai dit avec beaucoup de franchise à l'adjointe chargée des affaires culturelles que l'édition la plus médiocre de la nuit blanche dans le 5e arrondissement est celle de cette année. Il y a eu une chose intéressante, d'ailleurs en accord entre le cabinet de l'adjointe à la mairie et moi-même, dans l'agora Jacqueline de Romilly, où un danseur a invité des couples à danser. Le problème n'est pas l'absence d'action. Il y a des actions. Mais il n'y a aucune territorialisation sur ces sujets.

Vous me dites de relayer ce qui va se faire au niveau du rectorat. Je ne sais pas quoi relayer. Il n'y a eu aucune réunion. Vous connaissez mon aversion pour la « réunionite ». Mais il serait plus sympathique et plus efficace d'avoir un comité par arrondissement. Plutôt que de l'appeler « comité de concertation », il serait préférable de l'appeler « comité de mobilisation ». Il faudrait donc un comité de mobilisation par arrondissement pour les Jeux Olympiques et Paralympiques. Je vous assure que nous en avons besoin.

Violaine HACKE est très mobilisée sur le sport et c'est difficile, car elle peine à avoir des informations. Nous gagnions du temps en ayant un comité de mobilisation, copiloté avec M. Rabadan ou son représentant. Mobiliser à l'échelle de l'arrondissement permet de recréer du lien. On peut le voir avec le festival Quartier du livre. L'idée est de s'appuyer sur un écosystème local. De toute façon, les financements vont venir de la Ville et de l'État.

Si ma collègue en est d'accord, je propose de parler de « comité de mobilisation » à l'échelle de chaque arrondissement.

Mme Violaine HACKE : Je suis d'accord.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : J'apprécie le changement. Mais il ne s'agit pas de ne viser que les associations et les commerçants. Il y a également les écoles, les lieux culturels... Je m'abstiendrai, mais je vous remercie d'avoir changé pour le terme « mobilisation ».

Le vœu est adopté à la majorité des suffrages exprimés.

Nombre de votants : 14 (dont deux pouvoirs)

Pour : 11 (dont pouvoir Mme GABADOU)

Abstention : 3 (Mme LEMARDELEY, M. AUDOUIN et pouvoir Mme ROSSET)

XXIV - VŒU RELATIF À UN REMBOURSEMENT PARTIEL DES ASSOCIATIONS SPORTIVES PRATIQUANT À LA PISCINE POLYTECHNIQUE EN SEPTEMBRE ET TARIS EN OCTOBRE.

Mme Violaine HACKE : Considérant que la piscine Polytechnique n'a pu rouvrir pour la rentrée des associations de septembre et jusqu'à la fin du mois pour un problème technique, considérant que la piscine Jean Taris a également fermé tout le mois d'octobre à cause des grèves puis d'un problème technique, considérant que les associations ont été impactées par ces différentes fermetures et que la piscine Pontoise est fermée depuis 2018, considérant qu'il ne reste que deux piscines en état de fonctionnement dans l'arrondissement, considérant que la période actuelle rend la survie des associations sportives extrêmement difficile du fait d'une perte massive des adhérents, le Conseil du 5^e arrondissement demande à la Maire de Paris de procéder au remboursement partiel au prorata des heures annulées aux associations des piscines Polytechnique et Jean Taris.

Mme Anne BIRABEN : Ce vœu va dans le bon sens, mais il est vraiment triste de constater que, dans cet arrondissement, il y avait quatre belles piscines il y a 20 ans et qu'aujourd'hui, nous n'arrivons pas à faire de la natation dans le 5^e. En effet, nous prenons plus de temps à chercher une piscine ouverte qu'à aller nager. Celle de Jean Sarrailh a été comblée. J'y allais quand j'étais jeune. C'était une magnifique piscine. Il y a celle de l'ancienne école polytechnique qui est réservée aux associations scolaires. Celle de Pontoise est en réfection depuis des années et nécessitera encore au moins deux ans de travaux pour la réfection de sa verrière. Je rappelle qu'elle est classée. C'est un très beau bassin, dont nous sommes privés depuis trois ou quatre ans. Il reste Jean Taris qui est malheureusement souvent fermé du fait de mouvements de grève des agents. Il est très difficile de faire de la natation dans le 5^e et je le regrette amèrement. Si les associations pouvaient être remboursées des heures qu'elles n'ont pas pu pratiquer, je pense que c'est une bonne chose.

Mme Florence BERTHOUT : Les travaux de la piscine Pontoise ont pris énormément de retard. Nous avons découvert il y a huit mois qu'il était prévu de faire la verrière, mais que la Ville n'avait pas prévu de faire le bassin. M. Rabadan est intervenu pour faire également le bassin et je l'en remercie. Cela ne dure pas depuis quatre ans, mais depuis plus de deux ans, et c'est déjà énorme. Au final, cela aura fait quatre ans, car il nous faudra encore au moins un an et demi pour tout achever. Je remercie les JO, car tout va être fait pour que la piscine (bassin et verrière) soit livrée en temps et en heure. À mon avis, ce sera quelques semaines avant l'ouverture des Jeux Olympiques.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Les créneaux non utilisés ne sont pas facturés aux associations : il n'y a donc rien à rembourser. C'est au niveau de l'association elle-même.

Mme Violaine HACKE : Vous remboursez les heures de location. C'est normal et c'est très bien vu que la piscine n'a pas été louée. Mais les associations demandent surtout une aide supplémentaire. Il y a 14 associations à Paris et 9 à Polytechnique. Pour une association demandant 300 euros d'adhésion pour l'année, en divisant par 10 mois, elle pourrait rembourser à peu près 30 euros au prorata à chaque adhérent qui le demande. Nous pouvons compter qu'une association a entre 50 et 100 adhérents. Le fait de ne pas avoir facturé le mois de septembre ou d'octobre ne leur permet pas d'un point de vue financier d'être assez solide pour pouvoir rembourser ces adhérents. Elles demandent donc une petite aide supplémentaire qui peut être de 100 ou de 200 euros. En multipliant par le nombre d'associations, cela ne constitue pas une énorme aide financière en plus même si le geste de ne pas compter les heures de location était bien évidemment apprécié par les associés.

Le vœu est adopté à la majorité des suffrages exprimés.

Nombre de votants : 14 (dont deux pouvoirs)

Pour : 11 (dont pouvoir Mme GABADOU)

Contre : 3 (Mme LEMARDELEY, M. AUDOUIN et pouvoir Mme ROSSET)

XXV - VŒU RELATIF À L'APPOSITION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE EN HOMMAGE À SIMONE DE BEAUVOIR.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Dans une lettre adressée à l'écrivain Nelson Algren, du 4 octobre 1948, elle lui indique l'adresse de son nouvel appartement, au 11 rue de la Bûcherie.

Le deuxième sexe fut publié en 1949. Cet opus en 2 volumes remet radicalement en cause la notion d'éternel féminin ou d'essence féminine. En s'appuyant sur des recherches historiques, sociologiques et anthropologiques, elle réalise un essai philosophique original et provocateur qui a fait date et qui irrigue la pensée féministe du 20^è siècle et encore maintenant, en France mais aussi à l'étranger.

« On ne naît pas femme, on le devient ».

En tant que Professeure de littérature américaine, spécialiste notamment de l'œuvre d'Adrienne Rich, poète et essayiste très engagée, j'ai eu l'occasion de constater l'influence du Deuxième sexe sur la pensée féministe américaine. Adrienne Rich n'a d'ailleurs pas attendu la traduction puisqu'elle cite Le deuxième sexe en français dans l'une de ses poésies.

C'est Esther Malka, Présidente de l'association 5^è Patrie des Femmes, qui a attiré mon attention sur cet élément biographique qui revêt, pour le 5^è arrondissement, une très grande importance.

Dans le mouvement actuel de valorisation des femmes dans l'espace public que je porte avec mes collègues, Laurence Patrice, adjointe à la maire de Paris chargée de la mémoire et Karen Taïeb, chargée du patrimoine, c'est une très bonne occasion d'honorer la mémoire de Simone de Beauvoir qui était non seulement essayiste mais aussi écrivain. Les Mandarins, publié en 1954 et dédié à Nelson Algren, reçut le prix Goncourt et fut également écrit au 11 Rue de la Bûcherie.

Non loin de la librairie anglophone Shakespeare & Co et du Philanthrolab inauguré depuis peu, cette plaque contribuera au rayonnement intellectuel du 5^è arrondissement, face à la cathédrale Notre Dame de Paris qui renaîtra de ses cendres.

Mme Carole HOOGSTOËL : Mme LEMARDELEY, je me réjouis de voir que vous partagez notre volonté de faire avancer des sujets droits des femmes et parité dans notre arrondissement. J'ai une question pragmatique : avez-vous obtenu l'accord de la copropriété pour ce sujet ? En effet, la date du 8 mars a déjà été annoncée pour l'inauguration de cette plaque.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : La date n'a pas encore été fixée. Si nous votons ce vœu aujourd'hui, le cabinet va se saisir du sujet. Il s'agit d'un hôtel. Il faut effectivement l'accord, mais je pense qu'un hôtel est plus simple qu'une copropriété classique.

Mme Florence BERTHOUT : Nous attendrons l'accord. C'est une très jolie proposition, car cet ouvrage a effectivement totalement bouleversé la vision de ce que l'on appelait encore à l'époque « le sexe faible ». On le dit encore de temps en temps.

Je ne veux pas imposer de vote, mais je pense que tout le monde est favorable à l'apposition de cette plaque.

M. Édouard CIVEL : Pour les rééditions du *Deuxième sexe*, ils ont utilisé les manuscrits de Simone de Beauvoir. Vous pouvez donc acheter l'édition complète qui est annotée avec le processus d'écriture qui est absolument fascinant. Je vous le recommande.

Mme Florence BERTHOUT : Bonne lecture et très belle soirée. Merci de votre participation.

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 17.

Le Secrétaire de séance



Benjamin ISARE

